

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



25050384



- 7 AVR. 2025

Greffe

N° d'entreprise : **0227 486 477**

Nom

(en entier) : **ECETIA INTERCOMMUNALE**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE COOPERATIVE A RESPONSABILITE LIMITEE**

Adresse complète du siège : **RUE SAINTE-MARIE 5/9 4000 LIEGE**

Objet de l'acte : DELEGATION DE POUVOIRS

Extrait d'un acte reçu par le Notaire Philippe DUSART, à Liège (2ème canton) le 19/03/2025,
en cours d'enregistrement au bureau Sécurité Juridique de Liège I :

S'est réuni le conseil d'administration de la Société intercommunale sous forme de société coopérative à responsabilité limitée " ECETIA INTERCOMMUNALE ", ayant son siège social à 4000 Liège, rue Sainte-Marie, 5/9, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0227.486.477.

Qui a adopté les résolutions suivantes :

Première résolution

Il est proposé au Conseil d'administration de déléguer à Monsieur Bertrand DEMONCEAU, Directeur général d'ECETIA Intercommunale SCRL, à Madame Caroline DESCHAMPS, Directeur Juridique et financier et Madame Amélie LECLERE, Juriste, chacun ayant pouvoir d'agir séparément, avec faculté de substitution, le pouvoir spécial de représenter valablement ECETIA Intercommunale SC pour la signature de tous actes constitutifs, déclaratifs ou abdicatifs de droits réels immobiliers, de baux, de constitution d'hypothèque ou de mandat hypothécaire, de division d'un immeuble (acte de base) ou d'un terrain (acte de lotissement).

Le signataire devra, pour toute signature, produire une délibération préalable du conseil d'administration approuvant l'opération faisant l'objet de l'acte authentique considéré.

Deuxième résolution

Il est proposé au Conseil d'administration de déléguer tous pouvoirs spéciaux à l'effet d'accomplir toutes les démarches et formalités légales en vue de la publication de la résolution précédente à Me Philippe DUSART, notaire à Liège, rue Louvrex, 83/11 ou à tout employé ou collaborateur de son étude, chacun ayant pouvoir d'agir séparément.

Mises aux votes, toutes les résolutions qui précèdent ont été adoptées séparément et successivement à l'unanimité. »

Pour extrait analytique conforme,
Philippe DUSART, Notaire à Liège (2ème canton).

Déposé en même temps, une expédition de l'acte du 19 mars 2025. Texte

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/04/2025 - Annexes du Moniteur belge